

Botanique

Inventaire des plantes protégées en France

Philippe Danton et Michel Baffray.
Éditions Nathan, AFSEV, 1996.

Ce superbe ouvrage est un panorama complet de la flore légalement protégée (elle reste cependant menacée) en France métropolitaine. Il apporte, de façon particulièrement agréable et claire, des informations permettant même au non-botaniste d'identifier et de respecter les 429 espèces concernées par les dispositions légales visant «à prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et à permettre la conservation des biotopes correspondants». Il s'agit de l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982 interdisant toutes les formes de destruction, de transport et de commerce de ces plantes. L'arrêté modificatif du 31 août 1995 se borne à quelques ajouts, à diverses précisions systématiques, et à de rares suppressions résultant d'une meilleure estimation de la fréquence de certaines espèces et des menaces pesant sur elles.

G. Aymonin nous rappelle par quel processus de réflexion et de luttes permanentes ces textes réglementaires ont vu le jour. Les menaces pesant sur telle ou telle espèce végétale sont dénoncées dès le milieu du XIX^e siècle par quelques précurseurs au sein de la communauté scientifique, mais il faut attendre 1890 pour que de courageuses décisions administratives soient prises à l'initiative des quelques trop rares préfets soucieux de la sauvegarde du patrimoine vivant. Cependant, à cette époque comme aujourd'hui, l'efficacité de ces mesures dépend de la volonté politique d'appliquer la loi, mais aussi de la faire connaître...

En effet, si nul n'est censé ignorer la loi, il faut constater que, dans le domaine de la flore spontanée, le citoyen, quel que soit son niveau d'études, est largement démuné : le contenu des programmes scolaires et universitaires actuels ne peut qu'aggraver les choses. Bien entendu, il convient ici de souligner l'effort méritoire des associations de naturalistes amateurs, mais cette action est, par la force des choses, limitée à un public restreint. Or, l'ignorance est l'une des raisons premières de la banalisation du patrimoine naturel ; elle est souvent la cause, par manque d'information, de saccages imprévisibles et irréversibles, parfois accomplis en bonne conscience : l'ouvrage de Michel Baffray et Philippe Danton s'imposait donc.



La linaria à feuilles de Thym (*Linaria thymifolia*), endémique strictement localisée dans le monde aux dunes littorales du golfe de Gascogne.

Son efficacité repose sur un texte précis, simple et clair, associé à une riche et souvent très belle iconographie : un dessin au trait et une photographie réalisée dans le milieu naturel décrivent chaque espèce (à de rares exceptions près, pour des plantes non revues depuis plusieurs décennies, mais dont la survie est espérée). En outre sont précisées la répartition de chacune en France métropolitaine et dans le monde, son écologie (base d'une éventuelle gestion conservatoire), les menaces pesant sur sa survie, enfin les plantes pouvant être confondues avec elle.

Si cet ouvrage est diffusé et utilisé comme il le mérite, nul ne devrait pouvoir invoquer sa méconnaissance de la flore pour justifier telle ou telle action destructrice ; il lève ainsi l'une des critiques formulées à l'égard de ces listes, dont l'efficacité a pu être contestée, parfois même par des naturalistes favorables à la préservation du patrimoine vivant. Il convient à cet égard de souligner que l'aspect répressif ne constitue pas, et de loin, l'objectif essentiel de ces dispositions légales. Les promeneurs ne sont pas principalement visés, bien que le piétinement, les bouquets, parfois l'arrachage de plantes ornementales en vue de l'introduction dans les jardins («vandalisme horticole») soient autour des grandes villes une cause non négligeable d'appauvrissement de la flore. La mise en garde peut concerner aussi les effets pervers des modes dites «écologiques» fondées sur l'utilisation alimentaire, non dépourvue de risques, de végétaux sauvages, ou sur l'usage de

ceux-ci à des fins para- ou pseudomédicales. L'objectif majeur des dispositions légales n'est pas d'interdire, mais d'informer, et de placer ainsi devant leurs responsabilités les utilisateurs, gestionnaires ou «aménageurs» de l'espace naturel, en leur faisant connaître ces espèces, leur localisation et leurs exigences écologiques. Il devrait permettre ainsi d'éviter la destruction fortuite de leurs stations, ou la mise en œuvre de mesures erronées, allant à l'encontre de la protection souhaitée (par exemple, la réalisation de plantations forestières dans une station de végétaux rares exigeant la pleine lumière).

Soulignons enfin l'intérêt de ces dispositions légales pour l'estimation de la valeur patrimoniale de chaque milieu, en fonction du nombre d'espèces protégées qui y vivent. Sur le plan administratif, ces données objectives permettent de justifier la création d'espaces également protégés (réserves naturelles, arrêtés de biotopes à la diligence des préfets, «sites Natura-2000» soumis au droit communautaire européen...). Les responsables administratifs ou politiques, garants de la préservation de notre patrimoine naturel, trouveront ainsi dans cet ouvrage matière à réflexion et à actions.

En dehors de la partie monographique constituant l'essentiel du livre, on lira avec intérêt les pages sur les enjeux de la conservation de la biodiversité, ainsi que celles qui précisent le droit de l'environnement, les objectifs des Conservatoires botaniques nationaux, les types de milieux où vivent les espèces protégées, le contenu des arrêtés ministériels concernant cette protection, sur le plan régional comme sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Rassembler autant de données sous une forme aussi remarquable représente un travail considérable et tient de l'exploit ; on a donc quelques scrupules à faire grief aux auteurs de menues erreurs matérielles, par exemple dans les cartes de répartition par département de certaines espèces (notamment pour les plaines du Nord et de l'Ouest de la France). De même, quelques illustrations sont discutables dans leur choix, parfois leur identité : ainsi le dessin censé représenter le très rare *Carex reichenbachii* se rapporte incontestablement au *Carex arenaria*, lequel ne mérite nullement cet honneur sur le plan national. Ces critiques de détail n'enlèvent rien aux très grandes qualités scientifiques et esthétiques de l'ouvrage de M. Baffray et Ph. Danton ; méritant le plus grand succès, il devrait constituer l'instrument essentiel de la préservation de notre flore menacée et de ses derniers refuges.

Marcel BOURNÉRIAS